

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



30 mai 2023

## Véhicule électrique : la branche des services de l'automobile déjà bien à l'œuvre en matière de formation

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie son premier baromètre du véhicule électrique. Ce document regroupe les données statistiques de marchés, d'infrastructures, d'activités de maintenance ainsi que de formation liées au déploiement de cette motorisation. Si sa part reste encore faible dans le parc automobile, les projections les plus hautes de l'ANFA estiment que 40% des voitures en circulation en 2036 seront électriques. La branche des services de l'automobile a donc préparé le terrain en matière de formation aux habilitations.

### Des dynamiques à tous niveaux

Pour rappel, les immatriculations des véhicules électriques neufs ont fortement progressé depuis 2016, jusqu'à concerner 13% des ventes de véhicules neufs en 2022. Bien que minoritaire (2%) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans un parc automobile qui prend du temps à se renouveler, le véhicule électrique devrait dépasser les parts de l'essence et du diesel en 2036, et, selon les projections les plus hautes de l'ANFA, représenter 40% des motorisations en circulation à cette date. L'évolution des infrastructures a suivi cette progression pour atteindre l'objectif de 100 000 points de recharge ce mois-ci (objectif initialement fixé à la fin d'année 2022). Enfin, 87 % des distributeurs affirment prendre en charge les véhicules électriques.

### Les habilitations sont délivrées depuis des années

Il existe plusieurs habilitations « véhicule électrique ou hybride » (VE/VH) pour les professionnels des services de l'automobile, afin de prendre en compte les risques électriques. « L'habilitation B2VL permet par exemple d'isoler des pièces nues sous tension avant la consignation du véhicule » explique Marie-Sophie Girardin, responsable projets à l'Observatoire des métiers des services de l'automobile. Les habilitations à acquérir varient selon les métiers mais sont essentielles pour justifier des compétences nécessaires et donc intervenir en toute sécurité sur ces véhicules.

La faculté d'adaptation de la branche des services de l'automobile n'est pas à prouver, puisqu'elle prépare et encadre depuis des années la formation des jeunes engagés dans cette voie, ainsi que la formation des formateurs pour adapter leurs compétences aux nouvelles exigences. **Plus de 1 400 formations de formateurs ont déjà été réalisées dans le domaine du VE-VH entre 2019 et 2022.** Par ailleurs, certaines formations ont été adaptées et comprennent d'une part la formation aux habilitations dans leurs programmes et d'autre part la formation nécessaire pour assurer la maintenance des VE-VH, comme le titre à finalité professionnelle TEAVA (Technicien expert après-vente automobile).



### À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE  
[www.anfa-auto.fr/actualites](http://www.anfa-auto.fr/actualites)

### CONTACT PRESSE ANFA

Agence Apocope • Dorothée DAVID  
01 45 78 87 37 • [media@agenceapocope.com](mailto:media@agenceapocope.com)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



« Les métiers de la maintenance ont pris le virage de l'électrique depuis une dizaine d'années et le secteur de la vente s'est adapté avec l'évolution des parts de marché de l'électrique. L'Observatoire, grâce à ce baromètre, permet d'exercer une veille du développement du VE en termes de marché et d'activité pour les entreprises, y compris pour le contrôle technique ou le recyclage. Cela montre aussi l'action de la branche des services de l'automobile pour préparer via la formation les compétences nécessaires pour vendre, entretenir et réparer ces véhicules » commente Dominique Faivre-Pierret, Déléguée générale de l'ANFA.

À noter enfin qu'une habilitation est une reconnaissance délivrée par l'employeur ; elle n'est donc pas remise en fin de formation. De plus, même après son obtention, un recyclage de l'habilitation est préconisé selon une périodicité de trois ans maximums ou dès l'évolution des activités.

[Télécharger le baromètre](#)



## À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.

## TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE

[www.anfa-auto.fr/actualites](http://www.anfa-auto.fr/actualites)

## CONTACT PRESSE ANFA

Agence Apocope • Dorothée DAVID  
01 45 78 87 37 • [media@agenceapocope.com](mailto:media@agenceapocope.com)